

Compte rendu de la réunion des directeurs

Vendredi 9 décembre 2005

Choix de trois réunions distinctes en raison d'un problème d'organisation des remplacements et d'un échange plus facile en petit nombre. La réunion initialement prévue le 9 décembre de 17 h à 19 h est reportée au 10 décembre en raison de nombreuses défections.

➤ Carte scolaire

Rappel du cadre général notamment pour le questionnement des directeurs qui ont une situation difficile. Les dotations sont faites par le ministre à chaque rectorat qui les répartit à chaque département, ce qui détermine la balance des ouvertures / fermetures. La 1^{ère} phase est une phase de calcul (les services de l'Inspection Académique divisent le nombre d'élèves par le nombre de classes). L'état de fermeture et des besoins d'ouverture sera arrêté dans chaque circonscription. Le travail de fond est un travail d'exploitation en terme d'argument qualitatif. Le directeur doit garder un droit de réserve par rapport aux élus, aux parents. Sur la circonscription 7 fermetures de classe (5 à Mantes la Ville et 2 à Limay) et 1 ouverture de classe (les 4 éléments à Issou) sont à envisager.

➤ Evaluations CE2 6^{ème}

Cf 3 tableaux en pièce jointe

Ces évaluations ne sont que des outils, les éléments ne doivent être pris en compte qu'en fonction de critères bien précis. Les indicateurs des évaluations permettront de définir les priorités. Il est nécessaire de porter la réflexion dès la maternelle pour ce qui peut être mis en place sur toute la scolarité.

Le classement ne fait pas apparaître de bonnes et de mauvaises écoles mais il est fait pour chercher des réponses à apporter à des équipes qui font face à des difficultés plus importantes que d'autres. Ce qui figure en grisé est une moyenne inférieure à celle de la circonscription, ce ne sont pas des outils de vérité

(par exemple les enfants du voyage sont comptabilisés en CE2 et ne le sont pas en 6^{ème})

L'analyse des résultats des évaluations CE2 doit être mise en place, il faut essayer de comprendre ce qu'il y a derrière ces chiffres pour remettre en question un certain nombre de pratiques, pour réfléchir et apporter un changement s'il est justifié. Le logiciel J'ADE apporte une aide pour cette analyse.

➤ Journée de solidarité

Le BO du 24 novembre et la note de service fixent le cadre de cette journée. Une journée ou deux ½ journées en dehors de la présence des enfants et du calendrier scolaire actuel est due (une journée par année civile)

Faire remonter à l'Inspection avant le 16 décembre la date retenue.

➤ Projets d'école

Certains projets d'école ne sont pas encore parvenus à l'Inspection, rappel de la date limite : 16 décembre 2005

➤ Commentaires d'ordre général de l'inspection des collègues

Rappeler aux collègues que la note de service du 25 août 2005 donne des consignes en vue de l'inspection. Un certain nombre de collègues n'ont pas lu cette note ce qui occasionne une perte de temps.

Essayer d'organiser l'après inspection (temps nécessaire pour l'entretien) nécessite une organisation au sein de l'école

Même souhait pour les inspections de directeurs (entretien autour de la direction) pour cela il faut raccourcir le temps de classe pour cette inspection afin d'échanger autour de l'école

Remplir complètement le registre d'appel :

- noms et adresse des parents

- noter le pourcentage d'absences avec un stylo bille (également en maternelle)

En maternelle le discours de l'école doit être incitateur et demandeur d'une plus grande scolarisation :

- insister sur la continuité en terme d'apprentissage

- donner une image positive de l'école maternelle (tenir un discours volontariste)

➤ Compte rendus des conseils d'école

M. l'Inspecteur de l'Education Nationale est membre de droit du conseil d'école et excusé

Monsieur l'Inspecteur peut y assister si des difficultés nécessitent sa présence.

Donner le nom de M l'Inspecteur et les références de l'Inspection aux parents élus au conseil d'école.
 Il faut faire en sorte que le directeur d'école ait la maîtrise du compte rendu (attention aux maladroites, ce document est lu par l'ensemble des parents, par les élus , par M. l'Inspecteur d' Académie)
 Attention aux contre vérités (le directeur est garant de ce qui est transmis et diffusé à l'extérieur de l'école).
 Attention aux listes de plaintes et revendications : la coloration générale est autre, il faut rechercher un équilibre entre les demandes faites et le constat de ce qui fonctionne.
 Il faut présenter les dotations de l'Inspection Académique : postes, crédits, classes PAC...
 Coopérative : étonnement de M. l'Inspecteur sur le compte de certaines coopératives.
Rappel : l'argent doit être dépensé sur des projets (parler des projets dans le conseil d'école)
 Parfois la cotisation des familles est élevée (15 €). Cette cotisation est facultative et laissée à la libre appréciation de chacun.
Rappel : le commerce est interdit et illégal sauf dans le cadre de l'OCCE (calendrier et loto)
Question : qu'en est il des coopératives d'écoles sous forme d'associations ? c'est légal mais les enseignants n'ont pas le droit de récolter et de gérer de l'argent pour les élèves. Il n'y a pas de réponse définitive pour le moment.

Règlement intérieur d'école

Il est à envoyer à l'Inspection avec le compte rendu du conseil d'école. Les règles générales doivent être conformes au règlement type départemental (en ligne sur le site de l'Inspection académique). Il ne faut pas s'en écarter en particulier sur tout ce qui est de l'ordre de la discipline, de l'éviction des élèves pour cause de maladies.

➤ **Intervention de M. Gorieu conseiller pédagogique de circonscription**

- Sorties avec nuitées M Gorieu constate le sérieux mis pour le renseignement des dossiers pour les classes de découverte au nombre de 4 (2 manuscrits et 2 photocopies) : un exemplaire pour l'Inspection Académique , deux pour l'Inspection Académique d'accueil et le 4^{ème} pour l'Inspection de l'Education Nationale.
 Il faut rester vigilant sur l'encadrement (taux 1 / 10 en élémentaire et 1 / 8 en maternelle). Ce taux s'applique dès le départ. Le schéma de conduite doit être fourni par le transporteur : il faut l'exiger (laisser les coordonnées de M Gorieu en cas de problème). De même une personne titulaire d'un diplôme de secouriste (AFPS, BNPS...) doit être à demeure sur le site (présence non obligatoire durant le trajet).
- Activités aquatiques: les textes de 2004 sont appliqués, cf document organisationnel et pédagogique remis à la réunion des directeurs de pré rentrée. A tout moment, pendant la séance, le taux d'encadrement doit être vérifié. Il est nécessaire de s'assurer des compétences aquatiques des intervenants bénévoles (classe composée d'élèves d'âge maternel). Quand il y a un souci ne pas hésiter à téléphoner au conseiller pédagogique référent La piscine de Porcheville fermera le 30 mai 2006 pour une période de 6 mois (travaux).
 - Activité pratique du vélo en milieu scolaire
 Dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Limay huit classes sont inscrites dans cette action. Le projet a été envoyé dans les écoles et la prochaine réunion aura lieu en janvier (le Comité d'Ile de France est sorti du dispositif) . Des manifestations sportives autour de la pratique du vélo seront proposées à la fin de l'année scolaire. Elles sont organisées en partenariat avec l'association Prévention Maif et ont pour perspective finale l'obtention de l'APER . Dans ce cadre 3 manifestations sont organisées avec des ateliers de motricité, de connaissance du code de la route et d'activités d'orientation.
 - deux à Jouy Mauvoisin les 26 mai et 2 juin
 - une à Limay le 9 juin
 - Activités gymniques à l'école
 Ce projet est né en rapport à l'événement du 2 décembre 2005 (gala international de gymnastique). Le partenariat est conduit avec la mairie de Limay. Ce projet se décline autour de 2 axes :
 - l'utilisation de la salle des Fosses Rouges pour une durée de 8 séances pour le cycle II des écoles élémentaires
 - le prêt d'une plate-forme de matériel pour les écoles maternelles pour une durée de 15 jours
 - Association sportive USEP
 M. Gorieu s'est rendu dans un certain nombre d'écoles de la circonscription afin de présenter l'USEP (écoles de Limay et groupes scolaires en milieu rural). A noter que le secteur USEP de Mantes la Ville est le premier en terme d'activités dans le département des Yvelines. Toutes les écoles de la commune participent à différents projets en EPS inscrits dans le cadre d'une programmation annuelle.
 Merci aux enseignants pour leur engagement et au délégué du secteur M. Gaspalou.

➤ **points divers**

- Le recrutement des EVS dans le cadre des CAE : ce sont des personnes qui vont apporter une aide administrative aux directeurs
Cf tableau

Aide administrative aux directeurs

Communes	Elémentaires	Maternelles
LIMAY	Kergomard Wallon	Kergomard Wallon Montessori Macé Buisson
MANTES la VILLE	Les Brouets	Les Brouets Les Plaisances Les Merisiers

Aide à la scolarisation des élèves

Communes	Elémentaires	Maternelles
LIMAY		Buisson Montessori Kergomard Macé
ISSOU		Famy
MANTES la VILLE	Les Brouets Les Merisiers Les Hauts Viliers	Les Merisiers Les Coutures La Sablonnière

Les EVS ont un 1^{er} mois d'essai : ne pas hésiter à faire remonter le questionnement, le doute sur ces personnels. Les candidats sont nombreux avec des profils tout à fait différents.

D'autres EVS pour une aide à la scolarisation (écoles qui ont au moins 3 projets d'intégration) ont été recrutés. Ces personnes ont des profils très différents des aides éducateurs et certains auront besoin d'encadrement.

Rappel : les 4 aides éducateurs doivent contacter M Gorieu pour le suivi de leur formation.

- Dotation informatique : les petites écoles ont été dotées
- M l'Inspecteur lit la déclaration de M. de Robien
- Grippe aviaire : communiqué sur les précautions et rappel des gestes essentiels en ligne sur le site de l'Inspection Académique
- Une société annuaire propose aux enseignants de s'inscrire dans un annuaire professionnel; le coût est de 854 € par an et pendant 2 ans : ne pas s'inscrire
- Réforme de fond de l'orientation des enfants handicapés

La CDES et la CCPE vont disparaître le 1^{er} janvier 2006. Une nouvelle structure pilotée par le Conseil Général sera mise en place dans laquelle l'Education Nationale sera partenaire. Une personne sera référent pour toute la scolarité. Cette maison du handicap se situera à Versailles avec des antennes sur le département et des partenaires de soin.

Conclusion de M. l'Inspecteur

C'est une circonscription qui travaille avec une implication professionnelle importante, les points notés précédemment sont des points qui nourriront une réflexion